

## Procédures D'application Aux Avantages Incitatifs Et Privilèges Du Code De 2002

*Ulrick Emmanuel NOEL*  
**12 juillet 2016**



## PLAN DE LA PRÉSENTATION

Mise en contexte

Investissement Eligible du Code

Procédures d'investissement

## MISE EN CONTEXTE

Le Code des Investissements de 2002 a pour objet de promouvoir la croissance et le développement économique d'Haïti en facilitant, libéralisant, stimulant et garantissant les investissements privés dans le respect des lois en vigueur.



## MISE EN CONTEXTE (2)

- ◆ L'État accorde des garanties générales à tous les investisseurs.
- ◆ L'Etat définit les conditions et les formes générales d'incitations offertes en Haïti, à certains types d'investissements susceptibles d'accroître la compétitivité des secteurs jugés prioritaires ou d'importance stratégique.
- ◆ Et ceci, en raison de leurs apports respectifs à la valeur ajoutée, à la création d'emplois durables, au renouvellement de l'équipement national de production, à la croissance, etc.

## INVESTISSEMENTS ÉLIGIBLES AU CODE

Article 19 : Les investissements éligibles au Code sont ceux :

- tournés exclusivement vers l'exportation et la réexportation;
- réalisés dans l'agriculture;
- réalisés dans l'artisanat;
- réalisés dans l'industrie nationale;
- réalisés dans le tourisme et les services associés;
- réalisés dans les zones franches;
- réalisés dans les autres secteurs et régimes spéciaux.



## INVESTISSEMENTS ÉLIGIBLES AU CODE (2)

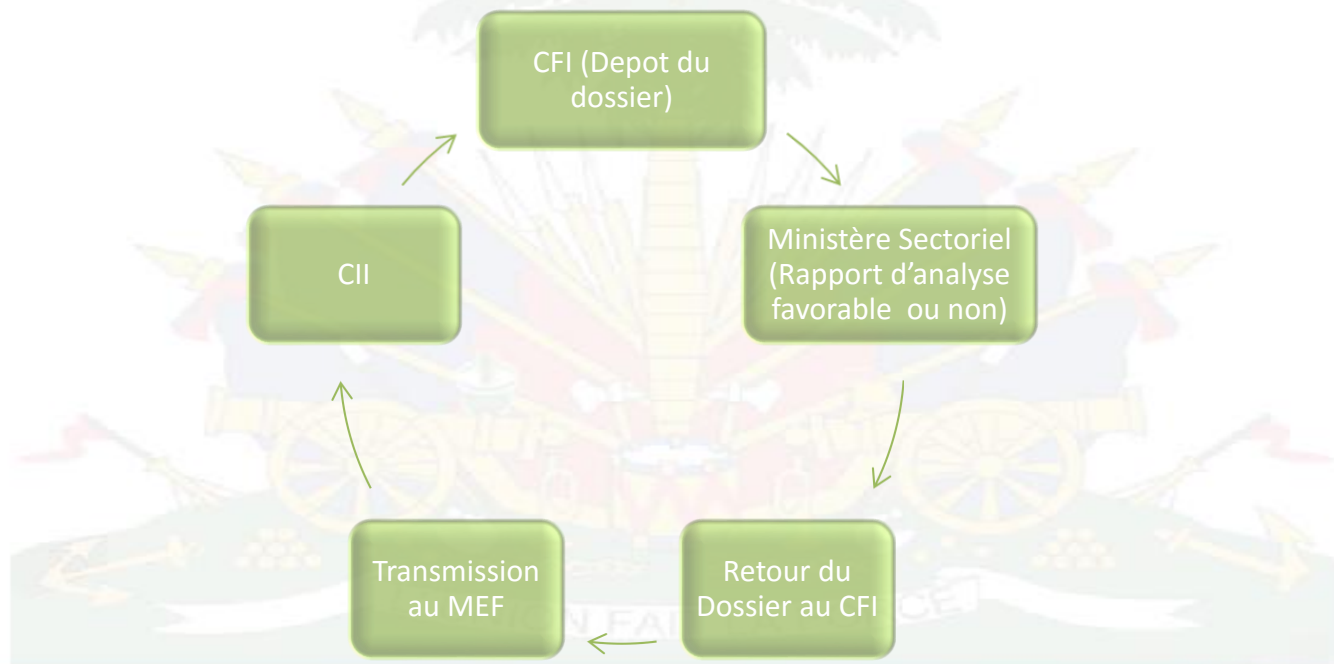
### Articles 41 et 42 : Est éligible...

Toute entreprise de production de biens ou services qui opère dans un secteur d'activités déclaré prioritaire pour le développement économique ou qui compte utiliser dans son processus de production de nouvelles techniques ou des sources d'énergie qui aident à la protection ou à la conservation de l'environnement.

### Article 3 de l'Arrêté du 20 août 2013 :

Le secteur du logement tel que défini dans le présent arrêté est déclaré prioritaire au sens des articles 41 et 42 du Code des Investissements.

## PROCÉDURES D'INVESTISSEMENT (Circuit du dossier)



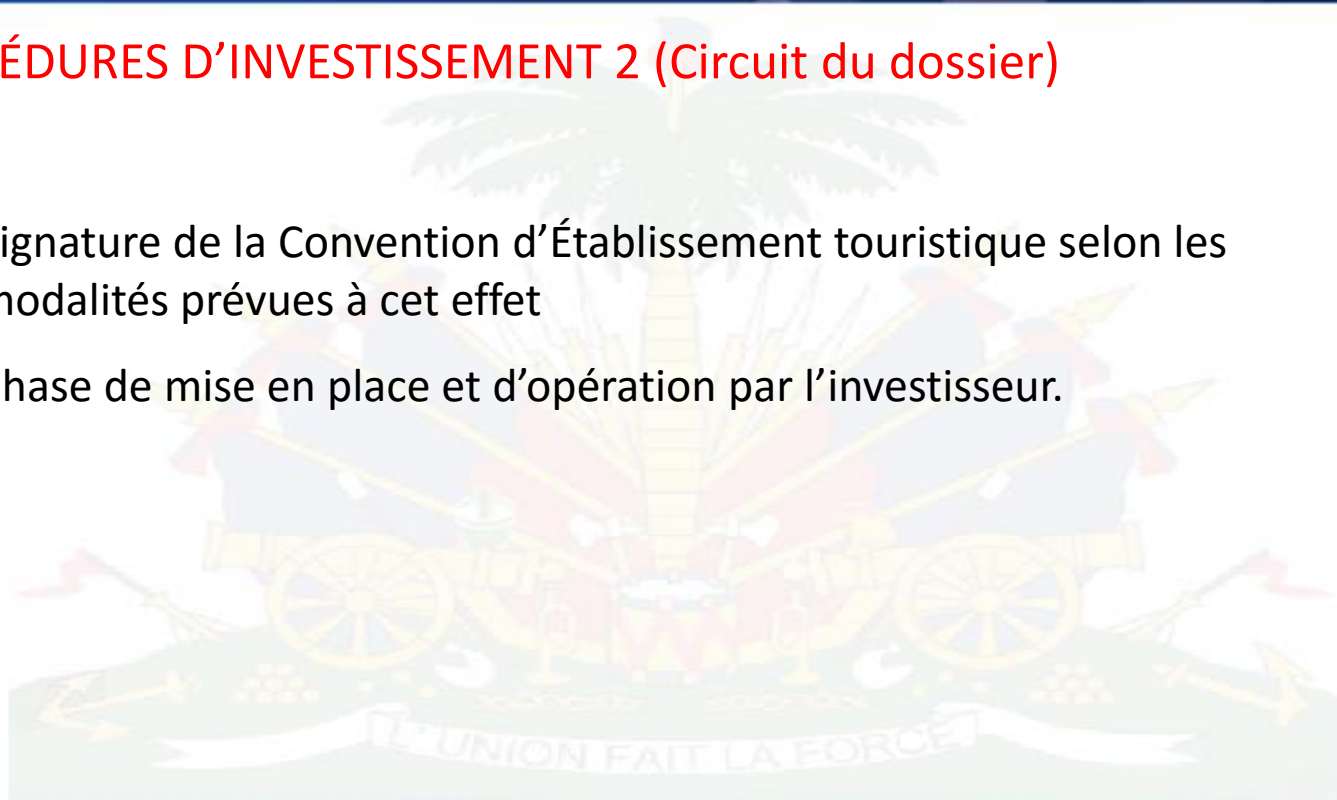
## PROCÉDURES D'INVESTISSEMENT (Circuit du dossier)

- ◆ Présentation, par le promoteur, de l'idée de projet au Ministère concerné via le CFI
- ◆ Soumission, par le promoteur au CFI, du plan d'affaires incluant : des études techniques, des documents légaux et financiers.
- ◆ Analyse du dossier de projet par le secteur en vue de sa soumission à la CII via le CFI
- ◆ Soumission du projet à la CII en vue de l'octroi des avantages incitatifs
- ◆ Approbation par la CII des avantages incitatifs
- ◆ Négociation de la Convention d'Etablissement qui définit les droits, les privilèges octroyés et les obligations des parties (Etat et Projet)



## PROCÉDURES D'INVESTISSEMENT 2 (Circuit du dossier)

- ◆ Signature de la Convention d'Établissement touristique selon les modalités prévues à cet effet
- ◆ Phase de mise en place et d'opération par l'investisseur.





**Merci de votre attention...!!!**

**Contact : [uenoel@gmail.com](mailto:uenoel@gmail.com)**

**Tél.: (509) 3832-1460**

*« Le meilleur moment pour investir en Haïti, c'est maintenant. »*